



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DEC/26/06/55

DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 20 Avril 2026

Le Maire de la Commune de l'Île d'Yeu

CONSIDERANT la délibération n° 26/04/60 du 20 Avril 2026 donnant délégation au Maire pour fixer ponctuellement les tarifs des activités inhérentes à l'ensemble du secteur « Enfance - Jeunesse »

CONSIDERANT les sorties des périodes de congés scolaires de l'été 2026 et les activités organisées par le service jeunesse

DECIDE

- **DE FIXER** les tarifs des activités comme indiqué ci-dessous :

Nom de la structure : Baleine bleue

- Séjour à La Turmelière du 20/07 au 23/07/2026 pour 24 enfants de 7 à 8 ans

QF	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	1301 et +
Prix	111 €	127 €	143 €	159 €	174 €	190 €

- Séjour à La Turmelière du 21/07 au 23/07/2026 pour 24 enfants de 4 à 6 ans

QF	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	1301 et +
Prix	86€	99€	111€	123€	136€	148€

Les recettes seront encaissées par la régie PIF.

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil municipal.

Fait à l'Île d'Yeu, le 30 juin 2026

Le maire,



Patrice BERNARD